

# ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 112

présenté par  
Mmes GÉNISSON, DAVID, HOFFMAN-RISPAL, MM. LIEBGOTT, VIDALIES  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II du projet de loi :

« CONCILIATION DE L'EMPLOI ET DE L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ  
FAMILIALE ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de reprendre dans le titre l'expression de « l'exercice de la responsabilité  
familiale » comme dans l'article 5 qui est plus complète et précise la notion de parentalité.